

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION (75 \$) DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT**

ANNEXE « A » du règlement 914-2011

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

Inscrire les renseignements en lettres moulées

NOM DU PROPRIÉTAIRE OU DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ (nom de famille, prénom) :

ADRESSE DU BÂTIMENT OÙ LA OÙ LES TOILETTES ONT ÉTÉ INSTALLÉES :

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE (si différente de celle où la où les toilettes ont été installées) :

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU PROPRIÉTAIRE :

TÉLÉPHONE : _____ CELLULAIRE _____

COURRIEL : _____

TOILETTE NO 1

NOM DU DISTRIBUTEUR : _____

NOM ET NUMÉRO DU MODÈLE DE LA TOILETTE À FAIBLE DÉBIT _____

TOILETTE NO 2

NOM DU DISTRIBUTEUR : _____

NOM ET NUMÉRO DU MODÈLE DE LA TOILETTE À FAIBLE DÉBIT _____

TOILETTE NO 3

NOM DU DISTRIBUTEUR : _____

NOM ET NUMÉRO DU MODÈLE DE LA TOILETTE À FAIBLE DÉBIT _____

TOILETTE NO 4

NOM DU DISTRIBUTEUR : _____

NOM ET NUMÉRO DU MODÈLE DE LA TOILETTE À FAIBLE DÉBIT _____

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ :

Date : _____

JOUR / MOIS / ANNÉE

À L'USAGE DE LA VILLE DE CONTRECŒUR

Numéro de matricule : _____ Zone : _____ Lot : _____

Date de réception de la demande : _____ Représentant : _____

JOUR / MOIS / ANNÉE

Inspection faite le : _____ Conforme Non conforme

JOUR / MOIS / ANNÉE

PROCÉDURE À SUIVRE

Afin d'être éligible à la remise dans le cadre du Programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible débit, **vous devez suivre la procédure suivante** :

- Étape 1.** IMPORTANT : Prendre connaissance de l'ensemble des termes et conditions de ce programme afin de respecter les conditions d'admissibilité.
- Étape 2.** Sélectionner et acheter entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année courante un modèle de toilette à faible débit admissible (tant que le programme est en vigueur).
- Étape 3.** Prendre une photo, d'un format minimal de 3 pouces sur 5 pouces, de la ou des anciennes toilettes avant de les remplacer. Signer et dater cette photo au verso.
- Étape 4.** Installer ou faire installer la ou les nouvelles toilettes dans un bâtiment résidentiel unifamilial ou multifamilial desservi par les infrastructures municipales d'égout sanitaire ou d'aqueduc (maximum de 4 toilettes par bâtiment admissible).
- Étape 5.** Prendre une photo, d'un format minimal de 3 pouces sur 5 pouces, de la ou des nouvelles toilettes installées. Signer et dater cette photo au verso.
- Étape 6.** Soumettre le formulaire de demande de remise dûment complété au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, et joindre une facture d'acquisition* de la ou des toilettes, ainsi qu'une photo de la ou des toilettes à remplacer et de la ou des nouvelles toilettes installées.

Envoyer le tout à :

Ville de Contrecoeur
Programme de subvention de toilettes à faible débit
5000, route Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

- Étape 7.** Permettre qu'un représentant de la Ville de Contrecoeur vérifie sur place la conformité des renseignements transmis.

* La facture d'acquisition doit comprendre le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur, ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette. Si la preuve d'achat ne contient pas la totalité des renseignements exigés, le propriétaire devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture.

Renseignements : Ville de Contrecoeur – Division de l'urbanisme
450 587-5901, poste 222
urbanisme@ville.contrecoeur.qc.ca